

# COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

---

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

---

**PLU approuvé** par délibération du  
Conseil Municipal en date du :

**Le Maire**

## **Orientations d'aménagement**

Les orientations d'aménagement retenues par la commune de Mommenheim portent principalement sur des secteurs à vocation principale d'habitat, destinés à accueillir des logements individuels et collectifs, et admettant par ailleurs des activités compatibles avec le voisinage d'habitations.

### **L'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme dispose que les plans locaux d'urbanisme :**

« ... comportent un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Ils peuvent en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménagement. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir des actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics. »

### **L'article L.123-5 du Code de l'Urbanisme stipule :**

« Le règlement et ses documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan.

Ces travaux ou opérations doivent en outre être compatibles, lorsqu'elles existent, avec les orientations d'aménagement mentionnées au troisième alinéa de l'article L. 123-1 et avec leurs documents graphiques. »

# ORIENTATION D'AMENAGEMENT DES EXTENSIONS URBAINES AU SUD DU VILLAGE

